

Une nouvelle offre unifiée de prestations



Rappel de la situation actuelle

- **Deux plateformes géomatiques en exploitation**, couvrant des besoins fonctionnels similaires, à destination des même usagers
 - Une plateforme dédiée au partenariat SITG, alors que seul 7% des données partagées dans le référentiel ne sont pas propriété de l'administration
 - **Problématique de gouvernance des plateformes** rendant leur gestion et la délivrance d'un niveau de services complexes
 - Des **coûts de gestion et d'exploitation** des plateformes **trop importants et non rationnels**
- *Nécessité de proposer une offre de prestations géomatiques unifiée, couvrant les besoins de l'administration et des autres membres du SITG*



Une nouvelle offre unifiée de prestations



L'offre de prestations géomatiques comprend l'ensemble **des services en informations géographiques** délivrés aux utilisateurs, consommateurs et producteurs de géodonnées.

Les **prestations seront délivrées par une équipe géomatique unifiée de l'administration, la GeoTeam**, s'appuyant sur une organisation matricielle regroupant le centre de compétence géomatique (DIT) et le SDS des plateformes de services géomatiques (OCSIN).

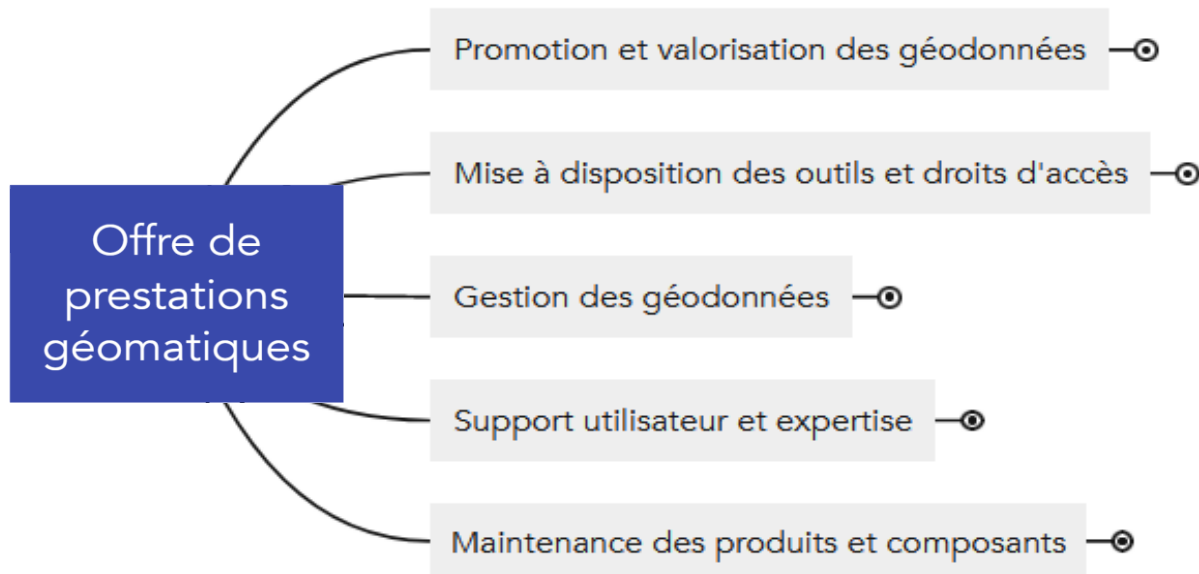
- Un point d'entrée unique pour les prestations géomatiques
- Un niveau de service renforcé
- Une offre de services améliorée et élargie



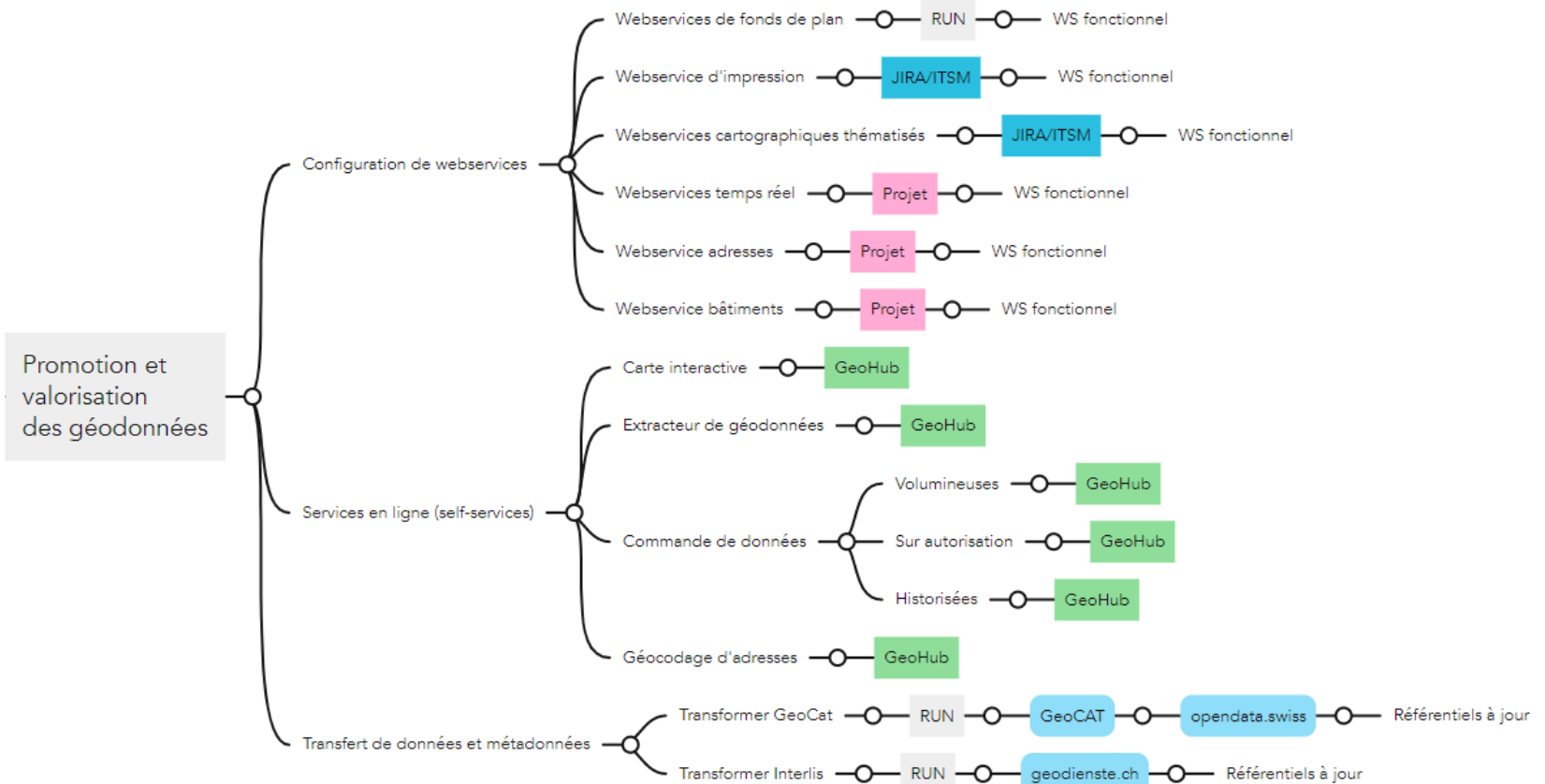
Une nouvelle offre unifiée de prestations



Points d'accès pour les demandeurs -internes et externes- selon la nature des prestations :



Une nouvelle offre unifiée de prestations



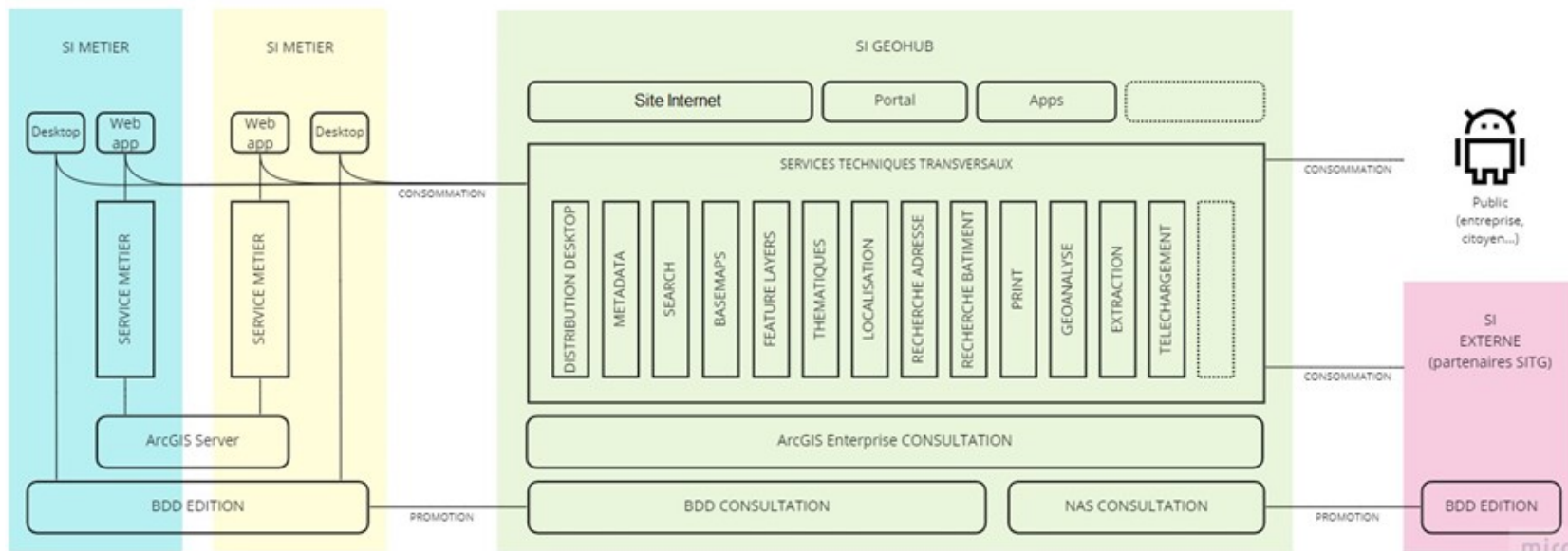
La plateforme transversale de services géomatiques GeoHub



Une **plateforme de services, unique et transversale**, pour le partage et la promotion de l'information géographique.

Une gouvernance portée par l'Etat permettant de **renforcer le niveau de service** et d'offrir un engagement vis-à-vis des membres SITG.

Une rationalisation importante des infrastructures (réduction coûts environnemental, RH et financier) et allocation de moyens supplémentaires au développement des services.



Une convention d'échange des données avec les membres SITG



Elaboration d'un cadre de confiance relatif à l'échange des données géographiques, décrivant les responsabilités réciproques de l'Etat et des contributeurs :

- ✓ Définition de règles et de conditions d'échange des géodonnées
- ✓ Engagement de l'Etat sur la mise à disposition d'une plateforme de partage et de valorisation des données ainsi que sur son niveau de service, de sécurité et de confidentialité
- ✓ Engagement des contributeurs vis à vis de la définition des droits d'usage, la qualification, la qualité et la mise à jour des données partagées
- ✓ Description des conditions générales : dispositions financières, conditions de traitement de données à caractère personnel, règles de résolution de litige...



De nouvelles interfaces d'accès et de promotion des données géographiques



- ✓ Un portail relationnel pour explorer les données et les services
 - ✓ De nouvelles fonctionnalités innovantes facilitant la recherche et la découverte des contenus
 - ✓ Une nouvelle carte interactive de consultation 2D/3D
 - ✓ De nouvelles solutions pour le téléchargement des données
- [...]

